



Distr. générale 22 septembre 2014

Français Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante et unième session Lima, 1^{er}-6 décembre 2014 Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire Questions relatives à l'état de la science et à l'examen Examen de la période 2013-2015

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante et unième session Lima, 1^{er}-8 décembre 2014 Point 15 de l'ordre du jour provisoire Examen de la période 2013-2015

Rapport sur le dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015 pour 2014

Résumé

Le présent rapport contient un résumé des travaux menés dans le cadre du dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015 entre décembre 2013 et août 2014, comme la Conférence des Parties l'a demandé en vue de sa vingtième session, y compris des informations sur les réunions tenues. Il met en évidence la mesure dans laquelle les contributions à cet examen ont été prises en considération, notamment celles des Groupes de travail II et III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que son rapport de synthèse.

GE.14-16948 (F) 041114 041114





FCCC/SB/2014/1

Table des matières

			Paragrapnes	Page
I.	Introduction		1-3	3
	A.	Mandat	1	3
	B.	Objet de la note	2	3
	C.	Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires	3	3
II.	Que	estions d'organisation et de procédure	4–5	3
III.	Travaux menés pendant la période considérée		6-21	4
	A.	Deuxième réunion du dialogue structuré entre experts	6	4
	B.	Troisième réunion du dialogue structuré entre experts	7–18	4
	C.	Quatrième réunion du dialogue structuré entre experts	19-20	6
	D.	Réunions supplémentaires	21	ϵ

2 GE.14-16948

I. Introduction

A. Mandat

1. À l'alinéa c du paragraphe 87 de sa décision 1/CP.18, la Conférence des Parties a décidé que les deux facilitateurs du dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015 rendraient compte des travaux menés dans ce cadre à la vingtième session de la Conférence, par l'intermédiaire des organes subsidiaires.

B. Objet de la note

2. Le présent rapport donne des informations sur le déroulement du dialogue structuré entre experts entre décembre 2013 et août 2014 (ci-après, «la période considérée») pour que la Conférence des Parties les examine à sa vingtième session. Il contient des renseignements tant sur l'organisation que sur les procédures, y compris les réunions tenues. Le rapport met en évidence les progrès réalisés pendant la période considérée dans l'étude des contributions à l'examen de la période 2013-2015, notamment celles du Groupe de travail III¹ et du Groupe de travail III² au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que les préparatifs engagés pour l'étude du rapport de synthèse du cinquième rapport d'évaluation.

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

3. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) souhaiteront peut-être prendre en considération le présent rapport, de même que les résultats de la quatrième réunion du dialogue structuré entre experts qui se tiendra pendant la quarante et unième session du SBSTA et du SBI, en étudiant les progrès réalisés au titre de l'examen de la période 2013-2015.

II. Questions d'organisation et de procédure

4. Le dialogue structuré entre experts a donné lieu à trois réunions au cours de la période considérée. Comme indiqué dans le rapport précédent à la Conférence des Parties sur ce sujet³, la deuxième réunion s'est tenue les 12 et 13 novembre 2013 parallèlement à la trente-neuvième session du SBSTA et du SBI, à Varsovie (Pologne). La troisième réunion s'est tenue pendant la quarantième session du SBSTA et du SBI du 6 au 8 juin 2014 à Bonn (Allemagne). La quatrième aura lieu les 2 et 3 décembre 2014 à l'occasion de la quarante et unième session du SBSTA et du SBI à Lima (Pérou).

GE.14-16948 3

Changements climatiques 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité. Consultable à l'adresse http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/index_fr.shtml.

² Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Consultable à l'adresse http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg3.

³ FCCC/SB/2013/INF.12.

5. Toutes les réunions du dialogue structuré entre experts étaient ouvertes à l'ensemble des Parties et des observateurs. Les débats de la troisième réunion ont été enregistrés et sont accessibles sur le site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques⁴. Il en sera de même pour la quatrième.

III. Travaux menés pendant la période considérée

A. Deuxième réunion du dialogue structuré entre experts

6. Des informations sur la deuxième réunion du dialogue structuré entre experts, dont un rapport récapitulatif, l'ordre du jour, le texte de tous les exposés et un enregistrement audio de la réunion, sont disponibles sur la page Web consacrée au dialogue⁵. Les débats tenus à cette réunion, très productifs et instructifs, ont aidé les Parties à se familiariser avec les principales conclusions figurant dans la contribution du Groupe de travail I au cinquième rapport d'évaluation⁶ qui intéressent les deux thèmes de l'examen de la période 2013-2015⁷. À la deuxième réunion du dialogue structuré entre experts, les Parties ont engagé un débat constructif avec des représentant du GIEC et d'autres experts.

B. Troisième réunion du dialogue structuré entre experts

- 7. À leur trente-neuvième session, le SBSTA et le SBI ont demandé aux facilitateurs du dialogue structuré entre experts d'organiser en 2014 des réunions consacrées au dialogue structuré à l'occasion des quarantième et quarante et unième sessions des organes subsidiaires. Ils les ont aussi priés d'évaluer la nécessité de tenir des séances supplémentaires⁸.
- 8. Également à leur trente-neuvième session, le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen des différents volumes du cinquième rapport d'évaluation au fur et à mesure de leur publication, des autres contributions énumérées au paragraphe 161 de la décision 2/CP.17, des questions soulevées par les Parties en vue de garantir un examen équilibré de ces contributions, ainsi que des vues des Parties sur les deux thèmes de l'examen de la période 2013-2015, conformément au paragraphe 88 de la décision 1/CP.18⁹.
- 9. En outre, à leur trente-neuvième session, le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 26 mars 2014, leurs vues sur les travaux futurs au titre du dialogue structuré entre experts, notamment l'utilisation ultérieure de différentes sources d'information, et sur la manière dont les résultats de l'examen pour la période 2013-2015 seraient pris en compte dans les travaux du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP)¹⁰. Quatre communications reçues de Parties ont été regroupées dans deux documents de la série MISC¹¹. Deux autres communications

GE.14-16948

⁴ http://unfccc.int/7521.php.

⁵ http://unfccc.int/7803.php.

⁶ Changements climatiques 2013: Les éléments scientifiques. Consultable à l'adresse http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf.

Premier thème: le caractère adéquat de l'objectif global à long terme, à la lumière de l'objectif ultime de la Convention; second thème: les progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif global à long terme, y compris par un examen de la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention.

⁸ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 133, et FCCC/SBI/2013/20, par. 167.

⁹ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 134, et FCCC/SBI/2013/20, par. 168.

¹⁰ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 135 et 136, et FCCC/SBI/2013/20, par. 169 et 170.

¹¹ FCCC/SB/2014/MISC.1 et FCCC/SB/2014/MISC.2.

reçues de Parties après la date limite font l'objet d'additifs à ces documents¹². À la quarantième session du SBSTA et du SBI, le secrétariat en a reçu une autre. Toutes les communications ont été publiées sur le site Web de la Convention¹³.

- 10. Compte tenu du mandat relatif à l'examen de la période 2013-2015 et des communications des Parties mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus, les facilitateurs du dialogue structuré entre experts ont élaboré une note informelle décrivant l'organisation et les objectifs de la troisième réunion du dialogue¹⁴. Celle-ci visait à contribuer à l'évaluation du caractère adéquat de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis en vue de l'atteindre dans la mesure du possible, en se fondant sur le cinquième rapport d'évaluation des Groupes de travail II et III.
- 11. La troisième réunion du dialogue structuré entre experts a pris la forme d'un échange de vues et d'informations entre les experts et les Parties. Les experts du GIEC ont présenté les conclusions du cinquième rapport d'évaluation des Groupes de travail II et III et ont expliqué en quoi elles intéressaient l'examen de la période 2013-2015. Après les exposés, les questions suggérées de même que celles de tous les participants ont fait l'objet d'un débat dirigé par un animateur.
- 12. À la troisième réunion du dialogue structuré entre experts, les deux thèmes de l'examen de la période 2013-2015 ont été traités de façon équilibrée, qu'il s'agisse du temps qui leur a été consacré, de la forme et du contenu des débats ou de la représentation géographique et culturelle et de la parité hommes-femmes parmi les experts invités du GIEC.
- 13. Bon nombre de représentants des gouvernements et d'experts de toutes les régions ont participé à la réunion, de même que des représentants de la société civile. À chacune des quatre parties de la réunion, un temps appréciable a été dévolu au débat. Les Parties se sont livrées à des échanges de vues fructueux avec les experts, donnant lieu à des discussions approfondi sur les conclusions du cinquième rapport d'évaluation des Groupes de travail II et III intéressant l'examen de la période 2013-2015.
- 14. De plus, des experts du Groupe de travail III du GIEC étaient présents aux première et deuxième parties du la réunion et des experts du Groupe de travail II aux troisième et quatrième parties, ce qui permis d'établir des liens entre les deux rapports et de traiter largement la question de la corrélation entre l'adaptation et l'atténuation.
- 15. À cette troisième réunion, les Parties ont pris part de façon constructive et productive à toutes les discussions avec les experts du GIEC. Le dialogue a été approfondi par de nombreuses questions complémentaires et observations et la participation active des Parties. Les échanges, très féconds et instructifs, ont aidé les Parties à se familiariser avec les conclusions essentielles du cinquième rapport d'évaluation des Groupes de travail II et III intéressant les deux thèmes de l'examen de la période 2013-2015, ce qui a permis au final de passer en revue les contributions des trois groupes de travail à ce rapport.
- 16. Lors de la troisième réunion du dialogue, les experts du GIEC ont fait observer à maintes reprises que le fait d'évaluer le caractère adéquat de la limite supérieure du réchauffement de la planète à la lumière de l'article 2 de la Convention supposait à la fois une évaluation des risques et des jugements de valeur. Dans le cinquième rapport d'évaluation, le GIEC a mesuré l'étendue des risques dans différents contextes et dans le temps, fournissant un cadre d'analyse susceptible de servir de base à un accord collectif sur la limite acceptable pour le réchauffement de la planète. Même si les travaux liés au dialogue structuré entre experts se poursuivent encore, ce cadre est déjà très utile pour

GE.14-16948 5

 $^{^{12} \;\;} FCCC/SB/2014/MISC.1/Add.1$ et FCCC/SB/2014/MISC.2/Add.1.

¹³ http://unfccc.int/7590.php.

¹⁴ StructuredExpertDialogue.2014.2.InformalNote.

éclairer et étayer l'élaboration des politiques en prenant en compte les différentes valeurs, sachant que ce qui constitue un risque intolérable peut varier selon les secteurs, les régions et les pays.

- 17. Un des messages clairs qui se dégage des deuxième et troisième réunions du dialogue structuré entre experts est que, pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C, il faudra adopter une approche à long terme à l'égard des changements climatiques, ce qui nécessite du même coup une gestion scientifique du profil d'évolution mondial vers un avenir sobre en carbone et résilient face aux dérèglements du climat. À cette fin, le dialogue a pu grandement contribuer à mieux faire comprendre les liens entre des mesures à court et à long terme en matière d'atténuation et d'adaptation. Par ailleurs, l'examen périodique de l'objectif global à long terme peut jouer un rôle positif essentiel dans tout processus mis en place pour évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif, renforçant ainsi l'interface science-politique.
- 18. Des informations sur la troisième réunion du dialogue structuré entre experts, dont un rapport récapitulatif, l'ordre du jour, le texte de tous les exposés et un enregistrement audio de la réunion, sont disponibles sur la page Web consacrée au dialogue 15.

C. Quatrième réunion du dialogue structuré entre experts

- 19. À leur quarantième session, le SBSTA et le SBI ont noté que le GIEC publierait le rapport de synthèse du cinquième rapport d'évaluation avant leur quarante et unième session et sont convenus d'examiner ce rapport, ainsi que les informations provenant des sources mentionnées aux alinéas b à d du paragraphe 161 de la décision 2/CP.17, à la quatrième réunion du dialogue structuré entre experts¹⁶.
- 20. La quatrième réunion du dialogue structuré entre experts devrait être organisée sur le même modèle que la troisième, à savoir sous la forme d'échanges de vues et d'informations entre les experts et les Parties. Dans la première partie de la réunion, les experts du GIEC seront invités à présenter les principaux éléments du rapport de synthèse du cinquième rapport d'évaluation qui intéressent les deux thèmes de l'examen de la période 2013-2015. Dans la seconde partie, d'autres experts feront des exposés et participeront au dialogue structuré avec les Parties sur les informations et données provenant des sources mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus. Dans chacune des parties de la réunion, les exposés seront suivis de questions suggérées qui auront été regroupées et communiquées par les facilitateurs avant la quatrième réunion, ainsi que des questions des Parties, ce qui permettra d'orienter les échanges et les discussions entre les experts et les Parties.

D. Réunions supplémentaires

21. À leur quarantième session, le SBSTA¹⁷ et le SBI¹⁸ ont demandé aux facilitateurs du dialogue structuré entre experts d'organiser, avec l'aide du secrétariat, une réunion supplémentaire du dialogue structuré après leur quarante et unième session, à l'occasion d'une réunion de l'ADP¹⁹, et avant leur quarante-deuxième session, pour examiner les apports mentionnés au paragraphe 161 de la décision 2/CP.17, en particulier aux alinéas b à d, en vue de clore le dialogue avant la quarante-deuxième session du SBSTA et du SBI,

6 GE.14-16948

¹⁵ http://unfccc.int/7521.php.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2014/2, par. 74, et FCCC/SBI/2014/8, par. 193.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2014/2, par. 75.

¹⁸ FCCC/SBI/2014/8, par. 194.

Dans l'attente de la décision de l'ADP d'organiser une telle réunion.

conformément au paragraphe 91 de la décision 1/CP.18. Cette réunion permettrait d'achever l'essentiel des travaux liés au dialogue structuré entre experts en vue de faire avancer rapidement l'examen de la période 2013-2015, notamment en prenant plus amplement en considération des questions telles que l'évaluation des risques et l'élaboration des politiques, et en étudiant des moyens de les traiter et de les intégrer d'une manière équilibrée qui soit propice à un examen concluant.

GE.14-16948 7